

Appel à projets : peinture dans l'espace public

# L'art dans la ville #4

Résidences d'artistes sur le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque  
4ème édition

13 juin – 14 décembre 2025

Candidatures à renvoyer au plus tard le 17 novembre 2024  
(avant minuit).

**CIAC – Centre Interprétation Art et Culture**

1 Rue Pasteur  
59630 Bourbourg  
France

## > Présentation générale

Depuis 2016 et dans le cadre de ses projets de résidences d'artistes sur le territoire, le CIAC propose le festival d'art contemporain « L'art dans la ville » qui invite l'art sous toutes ses formes dans des lieux atypiques, des espaces de passages et de rencontres et propose des temps participatifs à l'échelle de la Communauté urbaine de Dunkerque en plaçant l'habitant au cœur du projet.

Elle réunit une dizaine d'artistes de nationalités et d'horizons de pratiques plastiques très divers qui réalisent une résidence sur le territoire de 4 mois. Soucieux de développer les initiatives artistiques contemporaines en étroite collaboration avec la population, le CIAC propose aux artistes d'utiliser le territoire, son histoire, ses spécificités paysagères, architecturales, patrimoniales, ainsi que l'œuvre contemporaine « Chœur de lumière » d'Anthony Caro en toile de fond comme points de départ à la création d'un projet artistique fort et cohérent en lien avec les habitants et les partenaires du territoire.

## La 4ème édition en 2025

Le CIAC (équipement de la Communauté urbaine de Dunkerque) propose de déployer à l'échelle de l'agglomération dunkerquoise la quatrième édition du 13 juin au 14 décembre 2025 autour de la thématique « Art et nature », « Art et architecture paysagère » en mettant en avant les spécificités naturelles du territoire (lac, étangs, bois, parcs . . .) mais également urbaines des villes partenaires à savoir : Grand-Fort-Philippe, Bourbourg, Loon-Plage, Cappelle-la-Grande, Saint Pol-sur-mer, Dunkerque, Coudekerque-Branche, Tétéghem/Coudekerque-Village et Petite-Synthe.

### Cette manifestation propose :

- Des présences artistiques inédites dans l'espace public (œuvres qui s'inscrivent dans le paysage naturel et urbain)
- Des expositions dans des lieux ou espaces atypiques au sein de diverses structures dédiées ou non à l'art
- Une programmation variée de manifestations parallèles (rencontres, concerts, lectures performées, contes interactifs, déambulations, conférences, workshops, ateliers de plein air . . .).

### Les objectifs du projet :

- Affirmer le soutien à la création artistique sous toutes ces formes
- Valoriser un patrimoine environnemental naturel
- Offrir un accès à l'art au public éloigné de l'offre culturelle par la mise en place d'actions appropriées
- Renforcer la cohésion et l'inclusion sociales en recherchant une participation active des habitants des communes concernées aux différents projets de création et en développant des collaborations inédites avec des partenaires de divers horizons (culturels, sociaux, économiques, éducatifs . . .)
- Fédérer des actions entre les communes et les services (travail en transversalité)
- Susciter, accompagner et valoriser des initiatives portées par les acteurs locaux impliqués dans le(s) projet(s)
- Rayonner dans et au-delà du territoire
- Contribuer à une dynamique de territoire autour d'une offre culturelle et touristique de qualité
- S'inscrire dans une démarche durable et responsable.

## > Peinture dans l'espace public à l'échelle d'un vaste territoire

Dans le cadre de ce festival, le CIAC souhaite mettre à l'honneur différentes pratiques artistiques dont le STREET-ART et inviter ainsi des artistes à réaliser des propositions picturales dans l'espace public en lien avec la thématique « Art et nature ».

Les artistes sélectionnés devront produire une ou plusieurs peintures sur les sites définis au préalable par les communes partenaires qui seront à proximité des œuvres monumentales favorisant ainsi le dialogue avec le public.

Les lieux d'interventions proposés ont le même fil conducteur : celui d'être des espaces de croisement, de passage, d'intersections, d'usages et de rencontres entre la ville et l'habitant.

Les artistes recherchés sur ce volet doivent être dans une pratique contemporaine du graffiti avec une démarche qui explore leur médium et le rapport à la peinture dans l'espace public tout en s'appuyant sur les spécificités du territoire dans lequel ils s'inscriront.

## > Conditions de participation

**L'artiste sélectionné devra :**

- Justifier d'une pratique dans le domaine du street-art et la création contemporaine depuis au moins 5 ans
- Réaliser une œuvre en lien avec la thématique, le territoire et son histoire tout en mettant en valeur le lieu ;
- Améliorer le cadre de vie des habitants ;
- Etre présent sur des temps de rencontre autour de son travail et du festival (vernissage, inauguration, conférence, table ronde...);

**Les propositions dans l'espace public :**

*-L'œuvre aura une vocation éphémère qui couvrira la totalité du temps de lancement du projet (juin à décembre 2025) mais pourra faire l'objet d'une inscription dans l'espace public à plus long terme*

*-L'œuvre devra être respectueuse de l'environnement et ne produira aucun impact néfaste sur le site et son périmètre direct*

*-L'artiste devra prendre en compte tous les éléments techniques de faisabilité (montage, intempéries... ) pour résister dans le temps*

*-L'œuvre de l'artiste ne devra présenter aucun danger pour les visiteurs et les habitants (chute, coupure...)*

*-L'artiste devra préciser l'ensemble des modalités techniques et logistiques pour la mise en place sur site avec les appuis des services techniques des communes concernées.*

## > Conditions et critères d'éligibilité

*-Être artiste plasticien*

*-Justifier d'un régime de sécurité sociale*

*-En raison de l'échelle territoriale envisagée par le projet, un moyen de locomotion est obligatoire*

*-Être autonome sur le processus de réalisation*

*-Réaliser le mur sur la période (Avril/mai 2025)*

*L'organisateur se réserve le droit de faire participer/candidater en direct des invités/artistes de son choix.*

## > Modalités de sélection

Les organisateurs réunissent un jury de professionnels composés de représentants de structures partenaires, d'acteurs culturels et techniques des collectivités associées.

Les artistes seront jugés sur le portfolio (qualité du parcours artistique) et leur démarche artistique.

## > Calendrier du programme

**Réalisation de la fresque :**

**Du 5 mai et le 12 juin 2025**

**Dès fin novembre/début décembre 2024 :**

Visites des sites potentiels d'intervention et rencontres avec les partenaires.

**Inauguration de la manifestation : 13 juin 2025**

**Durée de la manifestation : du 13 juin au 14 décembre 2025**

## > Modalités financières

Les artistes sélectionnés bénéficieront chacun :

-D'une bourse de création entre 2000 et 5 000 euros TTC en fonction du support choisi et de la qualité du projet. Elle comprend les honoraires (incluant les droits d'auteur, les frais de déplacements, d'hébergement et de restauration) et la production (matériel hors échafaudage et nacelle)

## > Dossier de candidature

Les dossiers devront être rédigés en français ou en français/anglais.

Le dossier de candidature est composé de :

-Un dossier artistique récent de dix pages maximum au format A4 comprenant la démarche générale de l'artiste accompagné de visuels légendés relatifs à une sélection d'œuvres

-Une biographie et un curriculum vitae mis à jour de l'artiste candidat

-La fiche d'inscription en annexe complétée

-Une copie de la carte d'identité ou passeport du candidat

-Un justificatif de votre statut professionnel et de votre capacité à éditer des factures (n° SIRET, inscription URSSAF en tant qu'artiste auteur, n°MDA ...)

**Ce dossier est à envoyer au plus tard le 17 novembre 2024 (minuit) :**

-Sous format numérique (taille maximale 10 Mo) à : **simon.brats@ cud.fr**

-Support papier à:

**CIAC - Chantal ATHANÉ - Directrice**

**1 Rue Pasteur, 59630 Bourbourg, France**

Merci de noter que les dossiers ne sont pas retournés et que tout dossier incomplet ou envoyé après la date convenue (cachet de la poste ou mail faisant foi) ne sera pas étudié.

Les résultats de l'appel à projet seront communiqués aux candidats au plus tard le 20 novembre 2024.